

**M. Ralph Ferguson (secrétaire parlementaire du ministre des Finances):** Monsieur le Président, la politique canadienne dans les secteurs du textile et du vêtement est axée sur deux volets complémentaires: la modernisation de l'industrie et la politique commerciale. Pour ce qui est de la modernisation, nous cherchons à créer des entreprises rentables et concurrentielles par le biais de diverses mesures, dont un fonds de 350 millions de dollars pour la période allant de 1982 à 1986; ce fonds sera administré par l'Office canadien pour un renouveau industriel.

En ce qui concerne la politique commerciale, comme vous le savez, le Canada est signataire de l'arrangement multifibres, lequel reconnaît que les pays industrialisés peuvent avoir besoin d'une protection temporaire pour leurs industries du textile et du vêtement pour leur donner le temps de s'adapter et d'accroître leur compétitivité face au bouleversement provoqué par des importations à bas prix en provenance d'autres pays. En conséquence, des ententes bilatérales de restriction ont été conclues avec 21 pays fournisseurs de textiles et de vêtements à bas prix; trois de ces ententes ont été conclues durant l'année en cours.

Le secteur canadien du textile et du vêtement est dans une situation de plus en plus difficile à cause de la concurrence des importations à bas prix. Celles-ci ont augmenté de 25 p. 100 en 1983 et de 20 p. 100 durant les cinq premiers mois de 1984.

Étant donné le problème que causent les importations dans le secteur du vêtement, le Canada a déployé récemment de nombreux efforts en vue de remédier au problème dans le cadre de l'arrangement multifibres et des accords bilatéraux de limitation des importations.

On a annoncé le 21 juillet 1983 un train de nouvelles initiatives. Ces mesures visaient notamment à mieux contrôler les importations tout au long de l'année, à resserrer les inspections douanières aux ports d'entrée et à examiner les programmes de drawbacks et de remises.

Depuis, des négociations tendant à établir de nouvelles contraintes à l'égard de diverses sources et à étendre la portée des dispositions actuelles ont également eu lieu. Encore le mois dernier, on a annoncé qu'il y aurait de nouvelles négociations en vue d'élargir les contraintes à neuf sources supplémentaires à prix faible.

Le ministre chargé du Commerce international (M. Regan) a créé le Comité consultatif des textiles et du vêtement au sein duquel sont représentés toute une gamme d'intéressés du secteur privé: fabricants, consommateurs, détaillants, importateurs, travailleurs, etc. Ce comité a été formé en vue de conseiller le ministre sur les questions relatives au commerce international ayant une incidence sur le secteur canadien des textiles et du vêtement. Après plusieurs réunions, le comité vient de remettre au ministre une suite de recommandations pour lesquelles il a obtenu le consensus. Ces propositions voulant que le Canada impose unilatéralement des quotas globaux d'importation sur les vêtements au lieu de la formule actuelle qui consiste à les continger bilatéralement feront l'objet d'une étude attentive de la part du gouvernement.

En outre, le ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Lumley) a chargé un groupe de travail du secteur privé d'étudier l'évolution, la position concurrentielle et la situation

### L'ajournement

des industries canadiennes des textiles et du vêtement et de faire des recommandations au gouvernement dans le but d'aider ce secteur à se réorganiser, à se moderniser et à améliorer sa compétitivité à l'échelle internationale. Ce groupe de travail doit présenter son rapport fin septembre.

• (1810)

#### LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL—LES COOPÉRATIVES DE TRAVAILLEURS—ON DEMANDE L'AIDE DU GOUVERNEMENT. B) LES COOPÉRATIVES D'HABITATION

**M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert):** Monsieur le Président, le logement coopératif est menacé au Canada. Au cours des trois derniers mois, le gouvernement a pris des mesures pour supprimer le logement coopératif à but non lucratif, mais de façon très détournée, en en réduisant l'allocation. Or, l'infrastructure grâce à laquelle le programme de logements coopératifs a pu tourner rond ces dernières années est à la merci de cette allocation. En réduisant les fonds destinés au logement coopératif, le gouvernement a compromis l'infrastructure régionale du logement coopératif ce qui fait que le tiers des associations vont périr, le deuxième tiers sera dans l'impossibilité de fournir les services, et le dernier tiers devra réduire le service au strict minimum. Donc, le gouvernement est sur le point de supprimer le logement coopératif.

Or, c'est là un des secteurs de la coopération qui a le plus d'impact social. Le gouvernement détruit le logement coopératif tout en prétendant l'aider beaucoup. Il en a fait mention dans le discours du trône et dans le budget. Il paye un groupe de travail de la coopération, il a désigné un ministre chargé des relations avec les coopératives. Cependant, sa première décision a été de détruire le logement coopératif.

Si j'insiste sur ce sujet un peu plus qu'il ne faudrait, c'est parce que lorsque j'ai posé une question sur le développement de la coopération le 29 mai, j'ai subi une rebuffade. Il est évident que le ministre était à cent lieues de comprendre ce dont je parlais quand j'ai dit qu'il fallait une infrastructure parallèle pour les coopératives de travailleurs. La réponse du ministre signifiait l'acceptation de toutes les propositions.

Je tiens à rappeler aujourd'hui la nécessité d'une aide. On a trouvé une solution en Espagne qui donnerait de bons résultats. Il y a également une formule législative française que nous pourrions prendre comme modèle. Est-ce que le gouvernement va mettre en place un système d'aide qui permettra au mouvement coopératif de se développer? Est-ce qu'il va mettre en place une structure financière pour aider les coopératives de travailleurs à acquérir la compétence technique nécessaire et à effectuer les recherches nécessaires, plutôt que de procéder comme il l'a fait pour le logement coopératif? Est-ce qu'il va permettre la mise sur pied d'infrastructures en conservant le financement qui allait aux coopératives de logement, plutôt que de torpiller les chances des coopératives de travailleurs en supprimant toute aide qui pourrait leur être destinée?

Les coopératives d'habitation auraient besoin d'être mieux aidées. Mais elles le sont moins, à cause des réaffectations de crédits. Si c'est comme cela que le gouvernement entend aider les coopératives, il va faire plus de tort que de bien au mouvement coopératif.